

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise



ARRETE DU MAIRE N°2022/MS

OBJET : Cessation de fonctions de mandataires suppléants pour la régie de recettes Education Enfance

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 30 octobre 1997 portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits relatifs au service éducation enfance, et les modifications apportées par les arrêtés ou décisions de 1^{er} décembre 1999, 30 décembre 2004, 10 novembre 2006, 13 août 2007, 29 mars et 25 juillet 2012, 22 septembre 2016 et 2 février 2022 ;

Considérant la nécessité de remettre à jour la liste des mandataires suppléants en fonction des départs de certains agents et de la rationalisation des régies entreprise au sein de la collectivité ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est mis fin aux fonctions de régisseurs mandataires suppléants de la régie de recettes pour l'encaissement des produits relatifs au service éducation enfance de Mesdames Véronique DUPIN et Véronique LEBELT.

ARTICLE 2 : Le Maire de Méry-sur-Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
- Madame la Trésorière de l'Isle-Adam.

Fait à Méry-sur-Oise

Le 6 juillet 2022

Le Maire
Pierre-Edouard EON



Vice-président du conseil
départemental du Val d'Oise

Certifié exécutoire compte tenu

de la publication le 08/07/2022
A Méry sur Oise, le 12/07/2022



Le Maire

Pierre-Edouard EON
Vice-président du conseil départemental
du Val d'Oise